



<http://www.amac.fr>

Amis de Montcimet-Anost-Cussy

(association sans but lucratif, selon la loi du 1er juillet 1901)

Le Président

Le 3 novembre 2011

à : Monsieur le Maire

Le Bourg
71550 Anost

PAR COURRIEL

Objet : place de l'Eglise à Anost – réunion du 4 novembre 2011.

Monsieur le Maire,

merci pour l'invitation que vous avez fait circuler à participer à « une table ronde », le 4 novembre pour discuter du projet d'aménagement de la place de l'église.

Je ne pourrai pas personnellement assister à cette réunion. Mais notre association sera représentée par plusieurs de ses membres.

Permettez-moi toutefois de m'étonner du terme de « table ronde » que vous utilisez, car la présentation que vous en faites me semble bien davantage être celle d'une plateforme publique pour l'exposé de votre point de vue – à l'image du long monologue d'autosatisfaction auquel vous vous êtes livré le 9 juillet – que celle d'une véritable réunion de dialogue. Mais, bien sûr, je serai très heureux d'être contredit par la réalité.

Au sujet des critiques que vous formulez dans votre « lettre ouverte aux signataires de la pétition », à l'encontre de ces signataires, il me semble que l'on vous a déjà fait savoir (ma lettre du 3 septembre 2011 notamment) que si déficit d'information il y eut, il ne pouvait tenir qu'à la manière dont vous-même avez manié l'information. Il est surprenant que vous n'ayez pas même songé que si le projet d'aménagement de la place de l'église a réuni contre lui plus de cinq cents signatures, c'est que quelque part vous n'avez pas suffisamment éclairé la population de votre commune.

Vous écrivez que le conseil municipal, « après présentation des deux options » a « librement choisi le projet parvis ». Mais les déclarations de l'architecte en charge, lors de la réunion du 9 juillet vous contredisent. Il a en effet expliqué que le choix avait été effectué par un « comité de pilotage » de deux membres du conseil municipal et que par la suite, le conseil réuni dans son ensemble s'est prononcé sur l'acceptation du projet retenu ou son refus, mais pas sur le choix lui-même.

Vous joignez à votre « lettre ouverte » deux positions qui ont été formulées non pas avant, mais bien après la décision du conseil municipal. Ce qui pour le moins signifie que le comité de pilotage qui a fait le choix n'a pas cru bon de recueillir ces avis avant la prise de décision qui est intervenue le 22 octobre 2010. Je ne suis pas sûr que des avis recueillis après la décision d'un conseil municipal s'expriment tout à fait de la même façon que des avis demandés avant.

Malgré la confusion que vous semblez entretenir entre le projet entériné le 10 octobre 2010 et celui qui a pu être soumis un an après, avec des amendements, au CAUE de Saône et Loire, il est impossible de prétendre que le CAUE avait initialement donné un avis favorable. En outre, ce qui est certain est qu'on ne lui a pas soumis la première des deux options présentées par le cabinet d'architectes.

Vous le savez, notre association a notamment pour objet la préservation des patrimoines culturel, architectural et historique locaux. Vous comprendrez par conséquent que nous nous réservons tous les recours à cette fin à l'occasion de la rénovation de la place de l'église d'Anost.

Avec l'expression de ma considération distinguée.